

## COMPTES ANNUELS 2023 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023.

Les Comptes annuels 2023 de l'OP3FT ont été arrêtés le 6 mai 2024 et approuvés le 27 juin 2024 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 26 juin 2024.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2023 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat, et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864

# PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2023 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	5.535.671 euros
Revenus de la dotation :	1.800.000 euros
Dons manuels :	0 euros
Résultat de l'exercice :	972.170 euros

## Faits significatifs de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par un contexte international tendu et une forte inflation qui ont continué d'avoir un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation ainsi que par des travaux d'assemblage de la technologie Frogans plus longs que prévu en vue du démarrage de la période Beta auprès des communautés techniques. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

## Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (dotation initiale et brevets) : 1.192.022 euros
- Immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 10.381 euros
- Immobilisations financières (participation OP3FT Branches) : 60.000 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 12.150 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (accord transactionnel, opérateur FCR) : 4.217.803 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 1.700 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 2.982.597 euros
- Résultat de l'exercice (excédent) : 972.170 euros
- Emprunts auprès des établissements de crédit : 450.000 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 743.085 euros
- Autres dettes (congé payés, charges sociales, taxe sur les salaires) : 1.359.990 euros

## Analyse du compte de résultat

Les ressources :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 1.800.000 euros
- Dons manuels issus de la générosité publique : 0 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Services extérieurs et Autres services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans, location des locaux, services pour le suivi juridique, comptable et social) : 200.415 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires) : 20.445 euros
- Salaires et traitements : 444.591 euros
- Charges sociales : 159.618 euros
- Dotations aux amortissements : 5.719 euros

# **OP3FT**

**Fonds de dotation Loi du 4 août 2008**

**27-29 rue Raffet  
75 016 PARIS**

**SIRET N° : 750 584 864 00029**

***BILAN  
ET  
COMPTE DE RESULTAT  
AU  
31 DECEMBRE 2023***

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 016	5 016			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 341 753	149 731	1 192 022	1 193 972	- 1 950
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	121 207	110 826	10 381	6 356	4 025
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	60 000		60 000	60 000	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 150		12 150	12 150	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 540 126</b>	<b>265 573</b>	<b>1 274 553</b>	<b>1 272 478</b>	<b>2 075</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	4 217 803		4 217 803	3 159 000	1 058 803
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	197		197	197	
. Personnel					
. Organismes sociaux	4 468		4 468	4 468	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	36 950		36 950	25 850	11 100
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 700		1 700	24 189	- 22 489
Charges constatées d'avance				693	- 693
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 261 119</b>		<b>4 261 119</b>	<b>3 214 397</b>	<b>1 046 722</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 801 245</b>	<b>265 573</b>	<b>5 535 671</b>	<b>4 486 875</b>	<b>1 048 796</b>

**Bilan association(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 010 426	936 160	1 074 266
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	972 170	1 074 266	- 102 096
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 982 597</b>	<b>2 010 426</b>	<b>972 171</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	450 000	450 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	743 085	784 034	- 40 949
Autres	1 359 990	1 242 415	117 575
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 553 075</b>	<b>2 476 449</b>	<b>76 626</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 535 671</b>	<b>4 486 875</b>	<b>1 048 796</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
<b>Produits d'exploitation</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
<b>Montants nets produits d'expl.</b>							
<b>Autres produits d'exploitation</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			1 800 073	1 800 001	72	0,00	
Reprise de provisions							
Transfert de charges			14 500		14 500	N/S	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 814 573</b>	<b>1 800 001</b>	<b>14 572</b>	<b>0,81</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 814 573</b>	<b>1 800 001</b>	<b>14 572</b>	<b>0,81</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
<b>Produits financiers</b>							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers (III)</b>							
<b>Produits exceptionnels</b>							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital				32 813	- 32 813	-100	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>				<b>32 813</b>	<b>- 32 813</b>	<b>-100</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>1 814 573</b>	<b>1 832 815</b>	<b>- 18 242</b>	<b>-1,00</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 814 573</b>	<b>1 832 815</b>	<b>- 18 242</b>	<b>-1,00</b>	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 376	1 296	3 080	237,65
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés				
Services extérieurs	124 484	106 414	18 070	16,98
Autres services extérieurs	71 555	70 423	1 132	1,61
Impôts, taxes et versements assimilés	20 445	24 998	- 4 553	-18,21
Salaires et traitements	444 591	390 421	54 170	13,87
Charges sociales	159 618	156 019	3 599	2,31
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	5 719	6 396	- 677	-10,58
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	0	1	- 1	-100
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>830 789</b>	<b>755 967</b>	<b>74 822</b>	<b>9,90</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 423	2 138	4 285	200,42
Différences négatives de change		444	- 444	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>6 423</b>	<b>2 582</b>	<b>3 841</b>	<b>148,76</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	5 191		5 191	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>5 191</b>		<b>5 191</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>842 402</b>	<b>758 549</b>	<b>83 853</b>	<b>11,05</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>972 170</b>	<b>1 074 266</b>	<b>- 102 096</b>	<b>-9,50</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 814 573</b>	<b>1 832 815</b>	<b>- 18 242</b>	<b>-1,00</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

OP3FT

27-29 Rue Raffet 75016 PARIS

	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## ANNEXES

### Objet social

L'OP3FT est une organisation à but non lucratif créée le 17 mars 2012, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La technologie Frogans est le socle de Frogans, le nouveau médium pour publier des contenus et des services sur l'Internet sous la forme de sites Frogans. D'un point de vue technique, ce médium est conçu comme une nouvelle couche logicielle générique fonctionnant au-dessus de l'infrastructure d'origine de l'Internet, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le World Wide Web.

Un site Frogans est un nouveau type de site en ligne fondé sur un nouveau format. Chaque site Frogans est constitué de pages aux formes libres appelées slides Frogans qui sont interconnectées. Chaque site Frogans est accessible via son adresse Frogans.

### Nature et périmètre des activités

Les travaux que doit réaliser l'OP3FT dans l'intérêt général, sous la direction du Conseil d'administration, sont définis de façon détaillée dans l'Article 5 de ses Statuts.

Ils consistent notamment à assurer la détention, la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans.

L'OP3FT vise à ce que, à l'instar de ce qui s'est passé avec le World Wide Web à partir des années 90, un écosystème se construise au-dessus de la technologie Frogans, favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique, dans l'intérêt général.

### Moyens mis en oeuvre

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 535 671,47 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 972 170,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2024 par le Conseil d'administration.

## Annexes (suite)

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

#### Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par un contexte international tendu et une forte inflation qui ont continué d'avoir un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation ainsi que par des travaux d'assemblage de la technologie Frogans plus longs que prévu en vue du démarrage de la période Beta auprès des communautés techniques. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

#### Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires qui ne l'empêchent pas d'avoir des discussions pour obtenir de nouveaux accords d'échelonnement de sa dette. Le PGE a été renégocié avec l'organisme bancaire et un nouvel échéancier a été accordé par avenant signé le 9/11/2023 prévoyant le remboursement à compter de janvier 2024. Ces délais de règlements accordés permettent d'assurer la continuité d'exploitation du fonds de dotation. Les tests dans la cadre de la période Beta destinée aux premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques sont en cours, et la diffusion de la technologie Frogans aux utilisateurs de l'Internet est prévue d'ici la fin de l'année 2024.

#### Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La participation du fonds de dotation au salon VivaTech du 22 au 25 mai 2024 à Paris confirme les perspectives d'une large diffusion de la technologie Frogans en tant que nouveau médium ouvert pour la publication de contenus et de services sur l'Internet.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 540 126 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 346 769			1 346 769
Immobilisations corporelles	113 413	7 794		121 207
Immobilisations financières	72 150			72 150
<b>TOTAL</b>	<b>1 532 332</b>	<b>7 794</b>		<b>1 540 126</b>

Amortissements et provisions d'actif = 265 573 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	152 796	1 951		154 747
Immobilisations corporelles	107 058	3 769		110 826
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>259 854</b>	<b>5 720</b>		<b>265 573</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 016	5 016	0	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 341 753	149 731	1 192 022	5 ans
Instal./agenc.divers	6 740	6 148	592	5 ans
Mat.bureau & informatique	104 108	94 319	9 789	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 467 976</b>	<b>265 573</b>	<b>1 202 403</b>	

Etat des créances = 4 271 568 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 150		12 150
Actif circulant & charges d'avance	4 259 418	4 259 418	
<b>TOTAL</b>	<b>4 271 568</b>	<b>4 259 418</b>	

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 2 553 075 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	450 000	173 961	276 039	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	743 085	743 085		
Dettes fiscales & sociales	1 359 618	1 359 618		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	372	372		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 553 075</b>	<b>2 277 036</b>	<b>276 039</b>	

Charges à payer par postes du bilan = 360 301 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	36 000
Dettes fiscales & sociales	324 301
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>360 301</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## NOTES SUR LES FONDS PROPRES

La dotation initiale des fonds propres de l'OP3FT est de 1 192 000 euros apportés à titre gratuit et irrévocable par le fondateur.

Le tableau de variation des fonds propres au cours de l'exercice est le suivant :

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds Propres sans droit de reprise	936 160,24 €	1 074 266,00 €						2 010 426,24 €
Fonds Propres avec droit de reprise	- €							- €
Ecart de réévaluation	- €							- €
Réserves	- €							- €
Report à nouveau	- €							- €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 074 266,00 €	- 1 074 266,00 €		972 170,37 €				972 170,37 €
	- €							- €
	- €							- €
Dotations consommables	- €							- €
Subvention d'investissement	- €							- €
Provisions réglementée	- €							- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 010 426,24 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>972 170,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 982 596,61 €</b>

## Annexes (suite)

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Charges à payer = 360 301 E*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Four factures non parvenues.( 408100 )	36 000
<b>TOTAL</b>	<b>36 000</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer( 428200 )	33 412
Taxe sur les salaires( 438100 )	259 742
Org.soc. congés à payer( 438200 )	12 794
Org.soc. autres charges à payer( 438600 )	18 352
<b>TOTAL</b>	<b>324 301</b>

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
OP3FT Branches	60 000	-12 433	100	60000	60000				-1 811	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										



**3A CONSEIL**

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

**Fonds de dotation OP3FT**

**27-29 rue Raffet**

**75016 – PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023**

**Fonds de dotation OP3FT**

**Fonds de dotation loi du 4 août 2008**

**27-29 rue Raffet  
75016 – PARIS**

**SIREN 750 584 864**

**R A P P O R T**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023**

**ooo 0 ooo**

Aux Administrateurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les parties « Faits caractéristique de l'exercice » et « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par le fondateur sur le premier exercice social. Cette dotation est non consommable et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 06 mai 2024.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 juin 2024,

**SAS 3 A CONSEIL**  
**Commissaire aux Comptes**

3A CONSEIL  
Expertise Comptable  
Commissaire aux Comptes  
S.A.S au capital de 80 000 €  
36 rue de Valenciennes - 75002 PARIS  
Tel : 01 42 12 84 84 - Fax : 01 42 12 84 80  
R.C.S Paris 5387 915 007



**Sabrina MERNICHE**  
**Président**